

DECRET N° 2014-363 DU 16 JUIN 2014
portant renouvellement à titre de
régularisation de la mise en disponibilité de
Madame Félicité TALON épouse
AHOUANDOGBO, Magistrat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2014-362 du 16 juin 2014 portant mise en disponibilité de madame Félicité TALON épouse AHOUANDOGBO ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 26 novembre 2013 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 et 17 avril 2014,

D E C R E T :

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Madame Félicité TALON épouse AHOUANDOGBO, Magistrat , A1-12, a, au terme de sa disponibilité, demandé le renouvellement de cette position à compter du 03 novembre 2001.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



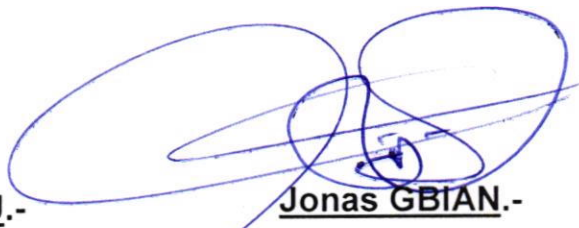
Dr Boni YAYI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU.-



Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 SGG 4 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 26
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSEE 01 JORB 1.-